

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

COMMUNE DE SUNDHOUSE

COMPTE RENDU INTEGRAL

de la séance du 2 décembre 2008

sous la présidence de M. Jean-Louis SIEGRIST, Maire.

Nombre de conseillers élus : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : tous les membres sauf Mr Fabien ANSTETT absent excusé.

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués en date du 25 novembre 2008 par invitation déposée en leur boîte aux lettres ; à cette invitation était joint l'Ordre du Jour.

M. le Maire ouvre la séance en présentant les salutations d'usage à l'attention des conseillers présents.

ORDRE DU JOUR

1. Attribution de parcelles agricoles
2. Décision budgétaire modificative – opération n° 67 Club House
3. Attribution d'une prime de fin d'année aux agents non titulaires
4. Présentation du projet d'aménagement de la mairie
5. Cession de fioul
6. Intervention des Adjoints
7. Divers

1) Attribution de parcelles agricoles

M. Pierre GRAFF, Adjoint, informe le Conseil de la cessation d'activité de M. Philippe LAUFFENBURGER.

Il est rappelé que les critères d'attribution arrêtés en 1998 tiennent compte :

- de la résiliation de bail à l'initiative de la Commune en raison du développement urbain ;
- de l'âge ;
- de l'exploitant voisin pour éviter un morcellement parcellaire abusif ;
- de la surface de terres agricoles communales exploitées.

Vu ces critères d'attribution,

Sur proposition de la Commission des Affaires Rurales réunie le 2 décembre,

le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

approuve les attributions suivantes :

- section 63 n° 48 lieu-dit Rohrfeld, 60 ares à l'EARL GERBER Eric ;
- section 72 n° 18 lieu-dit Rembuehl, 85 ares à la SCEA HARTWEG Raymond.

En outre, le Conseil décide d'attribuer à M. André HAEGELI la parcelle cadastrée section 50 n°30 d'une superficie de 25 ares, non exploitée suite à la résiliation des baux intervenue pour la création de la 6^e tranche du lotissement Rohrfeld.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2) Décision budgétaire modificative – opération n° 67 Club House

Le bilan définitif de l'opération est présenté au Conseil :

Coût des travaux	196 815.00 €
Subvention Ligue d'Alsace de Football	25 000.00 €
Subvention du Conseil Général	67 209.00 €
U.S.S	49 423.00 €
Commune	24 711.00 €
FCTVA	30 472.00 €

La Commune reverse à l'USS le montant subventionné par le Conseil Général pour les travaux en bénévolat soit 14 280.00 €.

Il est précisé que la participation de l'USS a fait l'objet d'un titre de recette en 2007 dont le montant correspondait à la participation initialement prévue (54 800.00 €). Vu le coût définitif de l'opération et le reversement à l'USS de la subvention du Conseil Général relative aux travaux réalisés en bénévolat (14 280.00 €), il convient de réduire la participation initiale de l'USS.

En comptabilité cela se traduit par l'émission d'un mandat pour un montant de 19 656.50 €.

En conséquence,

Vu le montant des crédits disponibles à l'opération n° 67 (13 900.00 €) ;

Vu le montant du mandat nécessaire à la régularisation de la participation de l'USS (19 656.50 €) ;

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

vote un crédit supplémentaire de 5 800 € à l'opération 67 "club house", article 1328 équilibré par une réduction de crédit à l'article 020 "dépenses imprévues".

ADOPTE à l'unanimité.

3) Attribution d'une prime de fin d'année aux agents non titulaires

Par délibération du 13 décembre 1999, les modalités d'attribution de la prime de fin d'année ont été arrêtées pour ce qui concerne le personnel communal titulaire et stagiaire.

L'effectif communal compte actuellement trois agents non titulaires, à savoir Mme Brigitte TRUSCHEL, adjoint administratif, Mme Patricia RITZENTHALER, ATSEM et Mlle Tiffany MOIOLI, apprentie à l'école maternelle.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

décide le versement d'une prime de fin d'année aux agents non titulaires désignés ci-dessus (respectivement 624.85 €, 340.83 € et 647.29 €).

ADOPTE à l'unanimité.

4) Présentation du projet d'aménagement de la Mairie

Le projet établi par Mme Carine ROHMER-UBRICH, suite à la réunion de la Commission Bâtiments, est présenté au Conseil.

Dans un souci d'égalité, M. Jacques SKOTARCZAK souhaite que l'accès handicapé soit prévu à l'avant de la Mairie et non pas sur le côté rue du Maire Gruber tel qu'envisagé par l'architecte.

M. le Maire estime que l'accès handicapé a bien été traité par l'architecte. L'accès prévu par la rue du Maire Gruber permet un accès plus direct à l'ascenseur qui desservira la salle d'honneur au 1^{er} étage ainsi qu'aux toilettes.

L'avant-projet chiffré a approuver par le Conseil sera présenté en janvier 2009.

5) Cession de fioul

M. Claude GERBER, expose que dans le cadre des travaux de chauffage à la salle polyvalente, la vidange et le dégazage de la citerne à fioul ont été effectués. Ainsi un volume de 8 000 litres de fioul a été prélevé. 4 500 litres environ ont pu être stockés à l'atelier communal, pour le reste, des particuliers ont bien voulu être approvisionnés.

Il convient que le Conseil fixe le tarif de cession.

Vu le tarif du jour,

le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

fixe à 0,478 € HT le prix de cession du fioul prélevé dans la citerne de la salle polyvalente.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

6) Intervention des Adjointes

M. Pierre GRAFF signale qu'il a assisté à une réunion concernant la piste cyclable du canal du Rhône au Rhin. Celle-ci sera réalisée en 2009 du côté ouest du canal.

Mme Josiane GERBER :

- une réunion de la Commission Environnement et Cadre de vie aura lieu le 15 décembre prochain ;
- évoque l'organisation de la fête des personnes âgées du 14 décembre ;
- rend compte de l'installation du Conseil des Enfants et de l'élection du jeune Maire.

M. Claude GERBER :

- la vente de bois de chauffage a généré une recette de 9 940 € ;
- des chênes aux abords de l'Ischert seront encore mis en vente, les candidats peuvent se faire connaître en Mairie ;
- dégroupage internet : la commune est dégroupée pour ce qui concerne Orange, les autres fournisseurs d'accès ont également la possibilité de le faire (pour Free, c'est une question de jours).

7) Divers

Cimetière : M. le Maire indique que les petits panneaux indicateurs du cimetière seront fixés au sol.

Livre du Dr Bernard : M. le Maire indique qu'au courant du mandat précédent, la réédition du livre du Dr Bernard a été décidée avec un complément sur l'histoire récente. La famille Bernard vient de donner son accord de principe.

Contrat de territoire : les projets relatifs à l'extension de la salle polyvalente pour les besoins du Collège et à l'ancienne école maternelle ont été intégrés dans le volet 1 et seront ainsi subventionnés à hauteur de 60 %. Pour le reste, il est demandé aux Communes de réduire de l'ordre de 15 à 20 % l'enveloppe financière des projets proposés.

Immeuble Demi-Lune : M. le Maire demande aux conseillers de réfléchir aux conditions de cession qui devront être discutées lors de la séance de janvier.

Taxe d'occupation du domaine public : M. Michel BERGER souhaite que cette taxe soit supprimée car elle n'encourage pas les propriétaires d'engager un entretien de leurs façades. Ce point sera abordé lors de la prochaine réunion du Conseil.

Fait à SUNDHOUSE, le 30 décembre 2008.

Le Maire,
Jean-Louis SIEGRIST